



CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL VETERANS

CODEP 19

19 & 20 Janvier 2019

Gymnase du Collège (côté stade de foot) – 19600 LARCHE

REGLEMENT DU CHAMPIONNAT VETERANS DU CODEP 19

Retrouvez toutes les informations sur le site <http://www.badiste.fr>
ou sur la page facebook du Codep19

ARTICLE 1 – Le juge arbitre principal est Laurence URBANIAK

ARTICLE 2 – Le championnat départemental vétérans du Codep 19 est autorisé par la ligue de Badminton de Nouvelle Aquitaine ainsi que par la FFBad sous le numéro 1800558.

ARTICLE 3 – Peuvent participer au championnat départemental du Codep 19, les joueurs de catégorie Vétérans 1 à 8, classés de NC à N3, de nationalité française et licenciés aux clubs de la Corrèze affiliés à la FFBad. Le championnat n'est pas ouvert aux catégories poussins, minimes, cadets, juniors et séniors.

ARTICLE 4 – Tout joueur devra être en mesure de présenter sa licence à la table de marque si on la lui demande. Chaque participant doit être licencié le jour de la compétition. Le joueur / la joueuse ne doit pas faire l'objet d'une interdiction de participer aux compétitions et tournois officiels.

ARTICLE 5 – Tout joueur doit être présent dans la salle 30 minutes, **minium**, avant l'heure présumée de son match

ARTICLE 6 – Après l'appel des joueurs pour leur match, ces derniers auront 5 minutes pour se présenter sur le terrain. Au-delà, ils seront déclarés « forfaits ».

ARTICLE 7 – Une fois présent sur le terrain, les joueurs ont 3 minutes de préparation, test du volant et tirage au sort compris.

ARTICLE 8 – Le temps de repos entre 2 matchs est de 20 minutes. Ce temps pourra être réduit avec l'accord des joueurs.

ARTICLE 9 – Le temps de repos et ces trois minutes sont gérés par un logiciel de « gestion du temps » avec des chronos, conçu à cet effet.

ARTICLE 10 – Les volants officiels sont ceux homologués par la FFBad. Le Codep 19 mettra à disposition des joueurs des tubes de volants au tarif Codep.

En cas de litige le volant officiel de la compétition sera le :

- pour les classé(e)s N : Babolat 2
- pour les non classé(e)s : Yonex Mavis 370 (plastiques)
- pour les autres : Babolat 4

ARTICLE 11 – Les joueurs devront se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants ainsi que les accessoires nécessaires à leur match (eau, raquette de secours, serviette...).

ARTICLE 12 – Une tenue de badminton conforme aux circulaires FFBad est exigée sur le terrain.

ARTICLE 13 – Les règles applicables le jour du tournoi sont celles éditées par la FFBad.

ARTICLE 14 – Les tableaux se font par tirage au sort via le logiciel de la FFBad « BadPlus », en poules avec 2 sortants OU en poules uniques suivant le nombre d'inscrits. Inscription possible sur les 3 tableaux. Le nombre d'inscrits par tableau sera limité.

ARTICLE 15 – Les classements pris en compte sont ceux actualisés au CPPH au Jeudi 10 Janvier 2019.

ARTICLE 16 – Les matchs seront en auto-arbitrage. Un arbitre sera désigné en cas de litige.

ARTICLE 17 – Les matchs se dérouleront en 2 sets gagnants de 21 points.

ARTICLE 18 – Tout volant touchant une structure fixe du gymnase (plafond) sera compté faute au service et en jeu. Tout volant touchant les lumières, les paniers de basket, ses supports ainsi que les câbles seront comptés « let » au service et faute en jeu.

ARTICLE 19 – Les organisateurs n'assument pas la responsabilité du statut WO que peuvent présenter certains joueurs dès le début du tournoi.

ARTICLE 20 – Les décisions des Juges Arbitres sont sans appel. Le juge arbitre peut modifier les tableaux en fonction des éventuels forfaits le jour du tournoi, si aucun match du tableau n'est commencé.

ARTICLE 21 – Les organisateurs se réservent le droit d'annuler, de fusionner ou de scinder certains tableaux selon le nombre de participants.

ARTICLE 22 – Seul un représentant d'un club dûment identifié est autorisé à poser une réclamation à la table de marque.

ARTICLE 23 – Le comité organisateur décline toute responsabilité en cas de vol.

ARTICLE 24 – Tout joueur désirant s'absenter de la salle où il joue doit **impérativement** en avertir la table de marque et le juge arbitre sous peine d'être disqualifié à l'appel de son match.

ARTICLE 25 – Toute participation au tournoi implique l'adoption du présent règlement.

ARTICLE 26 – La date limite d'inscription est fixée au Vendredi 11 Janvier 2019 et le tirage au sort le Dimanche 13 Janvier 2019

ARTICLE 27 – Le montant de l'inscription est de :
1 tableau = 10 €
2 tableaux = 14 €
3 tableaux = 16 €

- 14 € les 3 tableaux pour les dames 😊

ARTICLE 28 – La priorité sera donné aux premiers engagements reçus **et réglés** à la date limite d'inscription. Les désistements et remboursements pourront être effectués jusqu'à la veille du tirage au sort. Passé cette date, les inscriptions resteront dues, sauf présentation d'un certificat médical ou d'un motif recevable (astreinte professionnelle par exemple sur justification de l'employeur). Sans justificatif, les joueurs/ joueuses seront déclaré(e)s en statut « WO ».

**Le CODEP 19 vous souhaite à toutes et à tous
un bon championnat**